

BVGer E-4457/2017 vom 20. November 2017

Bundesverwaltungsgericht, 2017-11-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-4457_2017

FR: TAF E-4457/2017 du 20 novembre 2017

IT: TAF E-4457/2017 del 20 novembre 2017

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 750 francs, sont mis à la charge de la recourante. Ce montant est entièrement couvert par l'avance de frais du même montant, versée le 22 septembre 2017.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au mandataire de la recourante, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : Le greffier : Jean-Pierre Monnet Jean-Marie Staubli
Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.